Etablissement : Faculté des Langues, des Lettres et Arts Kenitra

Contrat de Formation Continue LUS

2021-2022

(A imprimer en une feuille recto-verso)

Le présent contrat de formation continue est établi entre les soussignés : Université Ibn TofaÏl, représentée par son Président, Professeur **Azzedine ELMIDAOUI**, d'une part et

Mr. (Mme) : ……..

CIN : ……..……..

Adresse : ……..

d'autre part,

Il est convenu et arrêté ce qui suit

Article 1 : Objet du Contrat

Dans le carte de la formation continue, l'apprenant s'engage à suive la formation intitulée :

Presse Ecrite et Electronique

Pour l'obtention de :**Licence d'Université Spécialisée (LUS).**

Article 2 : Durée de formation

La formation mentionnée ci-dessous se déroulera du …….au……

Article 3 : Accès à la formation

Le candidat doit répondre aux critères de sélection définis dans le descriptif de la formation.

Article 4 : Conditions générales

L'apprenant est soumis à la discipline générale de l'Université Ibn TofaÏl et au règlement intérieur de la formation continue. Ce dernier doit contracter une assurance responsabilité civile pour Ibn TofaÏl la durée de la formation.

Article 5 : Déroulement de la formation

La formation mentionnée ci-dessus par l'Etablissement d'attache de la Filière. Celle-ci s'engage à accueillir le candidat dans ses locaux d'enseignement et à mettre à sa disposition les moyens pédagogiques et techniques nécessaires pour favoriser l'apprentissage et l'acquisition des compétences conformément au descriptif de cette formation.

Article 6 : Evaluation

Le candidat doit se soumettre aux conditions d'évaluation, telles qu'elles sont Indiquées dans le descriptif de la formation.

Article 7 : Frais de formation

Le bénéficiaire de la formation citée ci-dessous s'engage à verser au profit de l'Université Ibn TofaÏl de Kenitra de la somme de **dix mille (10000,00)** Dirhams dont **1000,00** Dirhams non remboursable de Frais d'étude de dossier.

Article 8 : Modalités de paiement

- Les frais de formation peuvent être réglés en **deux versements au maximum** dont le premier est effectuée à la signature du présent contrat .

- Les versements sont effectués au compte n° **310 330 1006 021 7019801 01 68** ouvert à la Trésorerie Provinciale de Kenitra au nom de l'UIT-PROJET DE RECHERCHE & FORM de l'Université Ibn TofaÏl.

- En cas d'interruption de la formation par l'apprenant ou de son exclusion suite à une décision du Conseil d'établissement, aucun remboursement ne peut être réclamé.

Article 9 : Différents

Toute contestation de l'exécution du présent contrat sera réglée à l'amiable ou à défaut portée devant les tribunaux du Maroc, statuant en matière administrative.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à Kenitra le …….

Le président de l'Université Ibn TofaÏl

Le Doyen ou le Directeur de l'Établissement d'attache de la Formation

Le :……

Le Coordinateur de la formation

Le Bénéficiaire de la formation